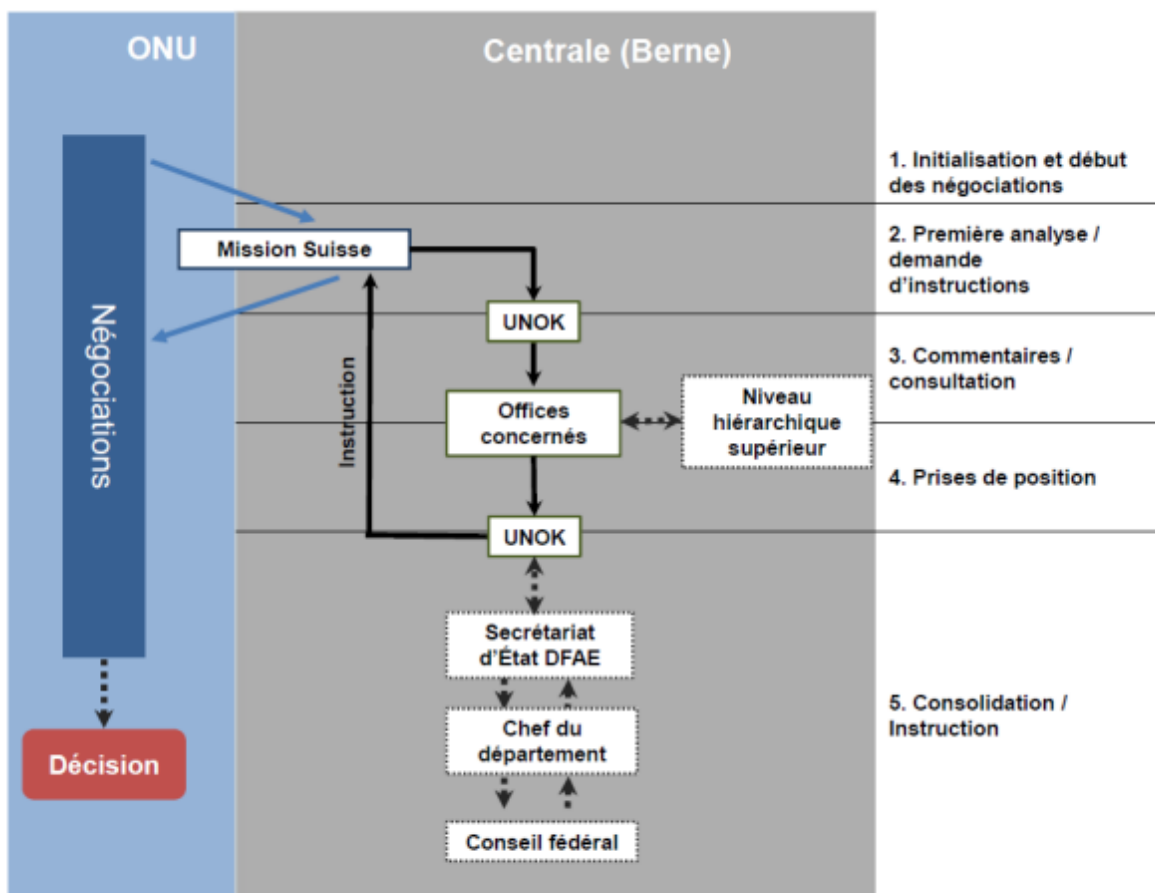




Coordination des prises de décisions pour le Conseil de sécurité de l'ONU

Lors de sa séance du 10 novembre 2021, le Conseil fédéral a fixé les modalités applicables à la coordination des prises de décisions durant le mandat de la Suisse au Conseil de sécurité de l'ONU. Il n'est pas prévu de créer de nouveaux organes, mais d'utiliser les mécanismes de consultation et de décision qui ont déjà fait leurs preuves. Dans l'administration fédérale, ces dispositifs sont d'ores et déjà utilisés pour des interventions et des votes au sein des organes principaux de l'ONU, notamment à l'Assemblée générale et au Conseil des droits de l'homme.



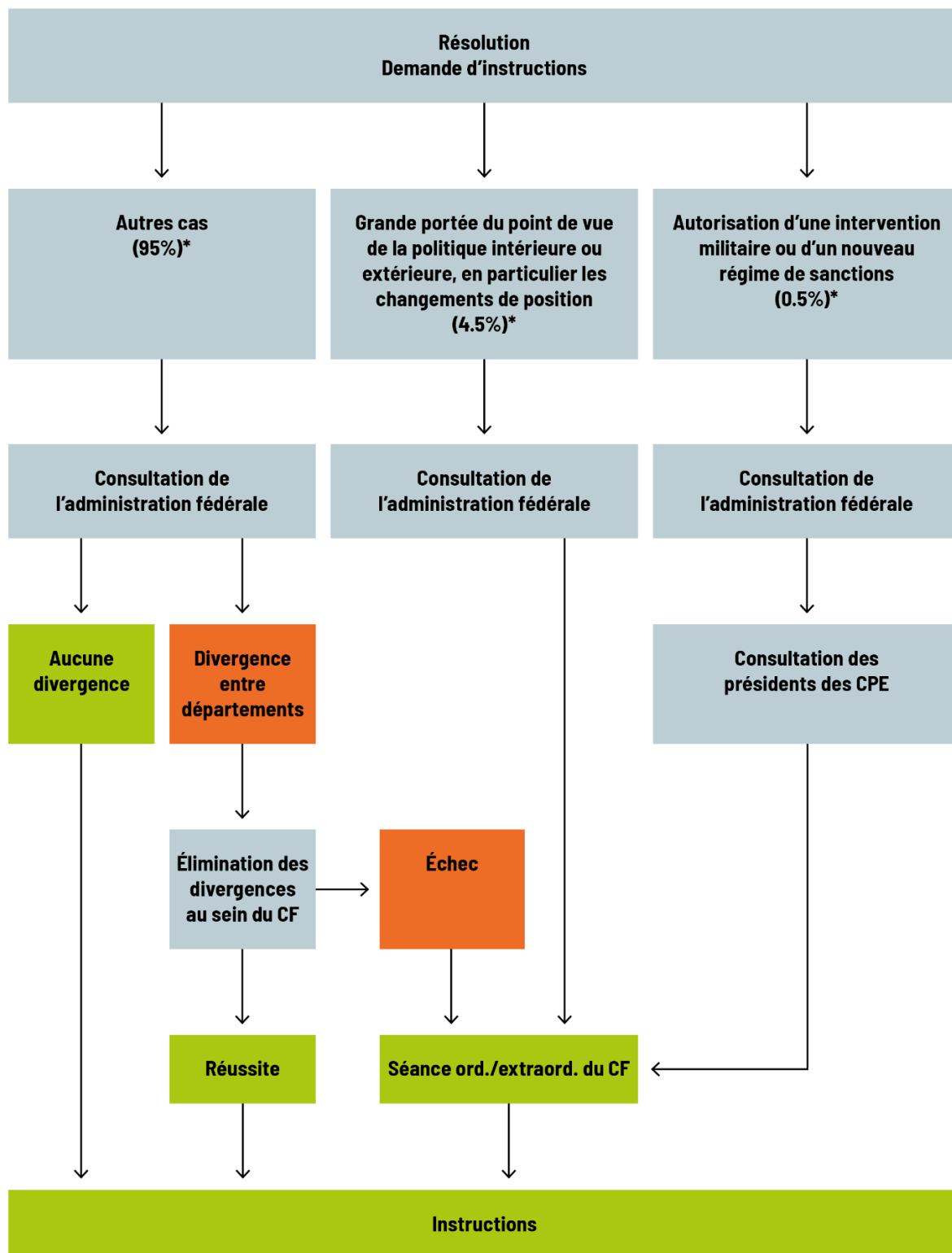
Graphique : processus décisionnel standard pour l'élaboration des positions à l'AG, à l'ECOSOC, au Conseil des droits de l'homme et au Conseil de sécurité.

Il est prévu que la prise de décisions relève du Conseil fédéral dans les dossiers importants d'un point de vue politique. C'est notamment le cas lorsqu'une décision est d'une grande portée en matière de politique intérieure ou de politique extérieure (p. ex. la reconnaissance d'une revendication territoriale contestée au niveau international) ou lorsque le Conseil de sécurité adopte un nouveau régime de sanctions (la dernière fois pour le Mali en 2017) ou autorise une intervention militaire (la dernière fois pour la Libye en 2011). Dans ces derniers cas de figure, les présidents des CPE seraient eux aussi consultés. En cas de divergences entre les départements impliqués, il incomberait également au Conseil fédéral de trancher. Les délais de traitement des affaires dont s'occupe le Conseil de sécurité sont parfois très courts. Le DFAE devra donc informer les départements à temps des dossiers importants qui se profilent.

Les mécanismes de coordination et de décision seront testés à l'automne 2022. Dès trois mois avant le début de son mandat, la Suisse pourra en effet participer à toutes les réunions du

Conseil de sécurité avec le statut d'observateur. Durant son mandat, le Parlement, les médias et le public seront régulièrement informés des activités de la Suisse au Conseil de sécurité.

Le Conseil de sécurité adopte chaque année entre 50 et 70 résolutions. La majorité d'entre elles portent sur des dossiers pour lesquels la Suisse peut s'appuyer sur des positions établies (p. ex. concernant l'accès de l'aide humanitaire aux zones de conflit) ou qui sont récurrents (p. ex. la prolongation d'opérations de paix de l'ONU ou d'un régime de sanctions).



* Valeur indicative estimée